

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Economie et des
Finances

**Arrêté du 15 mai 2018
portant nomination à la Commission des Clauses Abusives**

NOR : ECOC1809497A

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'article L. 212-1 du code de la consommation ;

Vu les articles R. 822-18 à R. 822-21 du code de la consommation ;

Vu les arrêtés du 8 décembre 2014, du 22 avril 2016 et du 3 mai 2017 portant nomination à la Commission des Clauses Abusives,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de magistrats :

M. VIGNEAU (Vincent), président.

M. RIGAL (Etienne), vice-président, membre titulaire.

Mme FONTAINE (Pascale), membre titulaire.

Mme BOU (Marie-José), membre suppléante

Mme CALVEZ (Françoise), membre suppléante.

Article 2

Sont nommés en qualité de personnalités qualifiées en matière de droit ou de techniques des contrats :

M. DEPINCE (Malo), membre titulaire.

Mme SAUPHANOR-BROUILLAUD (Natacha), membre titulaire.

M. BRUNAUX (GEOFFRAY), membre suppléant.

M. PEGLION-ZIKA (Claire-Marie), membre suppléant.

Article 3

Sont nommés en qualité de représentants des professionnels :

Mme BARATELLI (Christine), membre titulaire.

Mme BOCCARA (Martine), membre titulaire.

Mme BORNE (Delphine), membre titulaire.

Mme COSTINESCO (Françoise), membre titulaire.

Mme ABENZOARD-BLANCHARD (Noémie), membre suppléant.

Mme MACAIRE (Julie), membre suppléant.

Mme PARENT (Agnès), membre suppléant

Mme POPOT (Anne-Catherine), membre suppléant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants des consommateurs :

M. BAZOT (Alain), membre titulaire.

M. BOQUET (Patrick), membre titulaire.

M. DEFRENCE (Etienne), membre titulaire.

Mme ZIANE (Nadia), membre titulaire.

M. CADORET (Vincent), membre suppléant.

Mme LOUIS ARCENE (Véronique), membre suppléant.

M. MONDANGE (Hervé), membre suppléant.

Mme TERRANCLE (Cécile), membre suppléant.

Article 5

Les personnes citées aux art. 2 à 4 sont nommées pour une durée de trois ans.

Article 6

Le présent texte abroge les précédents arrêtés nommant les membres de la Commission des clauses abusives.

Article 7

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*.

Fait le 15 mai 2018

Le ministre de l'économie et des finances,

Bruno LE MAIRE